
Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Dol (Ille-et-Vilaine) qui informe la Convention sur des dons patriotiques, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Dol (Ille-et-Vilaine) qui informe la Convention sur des dons patriotiques, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 286-287;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25548_t1_0286_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Mantes, de vouloir bien faire part à la convention nationale de l'adresse que je te fais passer, ainsi que de celles qui ont précédé et de faire en sorte que dans les bulletins de la convention une commune aussi républicaine que celle de Mantès ne soit point oubliée. S. et F. ».

PETIBON.

[Mantès, 12 prair. II].

« Citoyens Représentans

Les tyrans coalisés pour tenter de détruire notre liberté viennent de tenter de nouveau de nous assassiner dans les personnes de 2 de nos représentans, leur fureur scélérate ne se ralentit point; chaque jour nouvel échec et chaque jour nouvelle tentative de leur part. Qu'ils ne s'y trompent pas ces monstres dénaturés et avides de sang! tous leurs efforts viendront se briser contre les armes d'un peuple libre qui vous protège et qui sacrifiera sa vie pour votre conservation.

Citoyens Représentans, qu'il nous soit permis de vous retracer la scène mâle et vraiment républicaine qui a eu lieu ce jourd'hui dans notre commune! Vieillards, enfans, infirmes, citoyens et citoyennes de tous les âges et de toutes les professions, autorités constituées, et gardes nationales se sont rassemblés au bruit du canon, et au son d'une musique guerrière se sont précipités en masse au champ de Mars pour célébrer la fête du 31 mai, jour où les tyrans ont été anéantis pour toujours, où les fédéralistes et les traîtres ont été livrés à la justice nationale et où la liberté a repris les droits qui lui sont légitimement dus.

Vous n'étiez pas à cette fête civique, vos oreilles n'ont point retenti des cris multipliés qui se sont fait entendre de toutes parts de Vive la République, vivent nos Représentans, vive la Montagne et perissent à jamais leurs assassins; mais votre présence étoit dans nos cœurs et nous vous faisons part des élans que notre indignation a suscitée contre vos assassins et contre ceux qui cherchent à détruire notre liberté. Ah! citoyens Représentans le succès de vos glorieuses entreprises est assuré, nous sommes levés pour vous défendre, toute la République est dans la même attitude, et nous périrons plutôt que de vous voir anéantis. »

BONNEL (*vice-présid.*), PETIBON (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles, dont celle du présid.].

20

La société populaire de Cerilly, département de l'Allier, annonce à la Convention nationale que, réunie aux sociétés populaires de Cosne, Hérisson et Maulne, elles vont faire partir deux cavaliers montés, armés et équipés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1409.

[Cerilly, 24 prair. II] (1).

« Citoyens Représentans

La Société populaire de Cérilly a annoncé à la Convention qu'elle feroit des efforts pour fournir à la deffense de la patrie un cavalier jacobin. Les sociétés populaires d'Hérisson, Meaulne et Cosne n'ont pas plutôt appris cette détermination qu'elles se sont empressées de s'unir à celle de Cerilly. Ces 4 sociétés annoncent à la Convention qu'elles vont en faire partir deux complètement montés, équipés et armés en guerre. 2 jeunes gens, nommés Berthommier et Aujols aune, âgés de 17 ans taille de 5 pieds 4 pouces 2 lignes qui brûlent du desir de combattre les tyrans et leurs satellites se sont présentés. La convention peut compter sur 2 deffenseurs de plus des droits de l'homme. Elles la prient d'accepter cette offrande comme un gage de leur attachement et de reconnaissance pour ses travaux, qui en établissant la République fixent le bonheur et la posterité sur des bases inébranlables. »

BOURGOIND, PETIT, PAUVRE, BERTHOMIER, LEPESCHEUR, AUJOLANNET, TIXIER, VABY [et 3 signatures illisibles].

21

La société populaire de Montagne-sur-Aisne, département de l'Aisne, témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et joint à son adresse des couplets sur cet événement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

22

Les administrateurs et agent national du district de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, annoncent à la Convention nationale que la commune de Bazouge-la-Perouze, dans l'arrondissement de ce district, vient d'y déposer 214 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, 12 pieds de toile neuve, et une somme de 33 liv. 5 s. en assignats, provenant des offrandes patriotiques de cette commune pour les braves défenseurs de la patrie. Cette même commune a procuré à la République 174 marcs d'argenterie, 5,346 livres de matière de cloches et cuivre, 4,532 liv. en argent monnoyé, et des ornemens très-riches provenant de sa ci-devant église.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (3).

(1) C 309, pl. 1206, p. 2.

(2) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n° 1409.

(3) P.V., XL, 302. Bⁱⁿ, 16 mess., (suppl^t); J. Fr., n° 644.

[Dol, 28 prair. II] (1).

« Citoyens représentants.

Votre décret sur les offrandes patriotiques pour les deffenseurs de la patrie, n'a pas été sans exécution. La commune de Bazouge la Perouse, sous l'arrondissement de notre district vient de nous déposer le nombre de 214 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, 12 pièces de toile neuve et une somme de 33 liv. 5 s. en assignats, provenant des offrandes patriotiques de cette commune, pour les braves deffenseurs de la patrie. Nous désirons bien que l'exemple de la commune de Bazouge soit suivi des autres communes du district, nous ne voulons pas vous laisser ignorer, Citoyens Représentants, que la même commune de Bazouges a procuré à la république 174 marcs d'argenterie, 5346 de matières de cloches et cuivres, 4532 liv. en argent monnayé et des ornements très riche provenant de la ci-devant Eglise, pour y comprendre les biens immeubles de la fabrique des fondations. Il y a plus de 2 mois qu'elle a fait le dernier envoi de son argenterie; les autres objets ont été également déposés il y a plus de 5 décades. »

[6 signatures illisibles].

23

La société populaire de la Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, félicite la Convention nationale d'avoir proclamé au nom du peuple français l'existence de la divinité et l'immortalité de l'ame, et d'avoir institué des fêtes publiques où tout respire l'amour de la vertu et de la liberté.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

[La Charité-sur-Loire, 4 mess. II] (3).

« Citoyens Representans,

Entre 1000 actions de graces que nous vous devrions chaque jour, et que la crainte d'être importuns nous empêche de vous rendre, permettez du moins de tems en tems à nos cœurs une explosion qui puisse les soulager. Nous ne pouvons nous taire aujourd'hui sur la sagesse et l'utilité du decret que vous venez de donner concernant les fêtes décadaires. Nous en avons dévoré la lecture. Combien vos travaux sont profonds, suivis et réfléchis! Comme votre legislation est belle! Mais il lui manquait une base et vous l'avez senti. L'Athéisme s'apprêtait à faire crouler votre ouvrage en ouvrant la porte à toutes les espèces de dépravations, en sappant tout principe de morale, en dégradant les mœurs, en etouffant dans l'homme le cri de sa conscience au moyen du matérialisme; car qui contiendrait un peuple sans education, si d'ailleurs nulle considération divine ne l'arrêtait? Il faut donc que l'homme ce chef-d'œuvre

de la nature, sache qu'il ne doit point au concours fortuit des atômes le miracle de son organisation, mais à un Créateur d'une capacité bien au dessus de l'intelligence humaine. Il faut donc qu'il reconnaisse ce principe de toutes perfections, de toutes vertus, qu'il aime, qu'il sente tout ce qu'il lui doit, qu'il prenne plaisir à le célébrer dans tout ce que la nature lui offre de beau et de bon, soit dans le monde moral, soit dans le monde physique. Il n'était pas possible de mieux remplir cet objet que par des fêtes décadaires et qui remplacent avec tant d'avantage celles que les circonstances ont détruites. Dans celles-là on ne voyait qu'un spectacle confus de fanatisme et de superstition auquel les 3/4 n'assistaient que froidement et par respect humain; dans nos fêtes au contraire c'est une impulsion naturelle, un charme secret, un besoin impérieux dans chaque individu, de donner carrière aux elans de son patriotisme. Dans nos fêtes anciennes une crainte servile nous faisait tristement baisser les yeux devant des ministres imposteurs, mais dans nos fêtes modernes, une gaieté franche nous anime, et chacun etant libre de l'exprimer à sa façon, soit en paroles, soit en chant, les épanchements fraternels qu'on s'y permet, resserrent bien davantage ces liens précieux qui dans les républiques font le vrai bonheur de la Société. Outre cela le peuple s'y instruit. Il puise dans des discours vrais et sans fard une morale saine et pure la reconnoissance de ses devoirs, l'amour qu'il doit à la patrie, le respect qu'il doit aux lois; et tous ces objets qu'on lui présentait autrefois sous des formes, pour ainsi dire repoussantes, il s'en pénètre lui même avec plaisir au milieu des acclamations de joye, des chants et souvent des danses auxquelles l'entraîne, malgré lui, l'enthousiasme et la liberté dont tout présente alors à son cœur ravi l'image enchanteresse.

Avec quel plaisir, sages législateurs, nous suivrons les plans que vous en tracez! et qu'il nous sera facile d'arriver au bonheur par des routes que vous mêmes nous avez jonchées de fleurs! Que feraient de plus des peres pour leurs enfans? Combien nous sentons le prix de vos bienfaits! Pourquoi faut il que de si doux sentimens que vous nous inspirez, soient empoisonnés par l'idée affligeante qu'il est encore des monstres qui cherchent à attenter à votre existence! Que nous envions le sort des patriotes qui vous environnent! Si nous jouissions de cet avantage, soyez assurés que nos corps seraient autant de boucliers qu'il faudrait que les coups des traitres perçassent avant d'arriver jusqu'à vous. S. et F. ».

GIRARDIN (*présid.*), JOUSSELIN (*secret.*), LAUTEL (*secret.*) [et 1 signature illisible].

24

La société populaire de Mont-sur-Loir, ci-devant Château-du-Loir, département de la Sarthe, en témoignant sa reconnoissance à la Convention nationale pour avoir mis les vertus et la probité à l'ordre du jour, l'invite à mettre un plus grand frein aux banqueroutes, en décrétant des peines personnelles

(1) C 308, pl. 1197, p. 33.

(2) P.V., XL, 302. Mentionné par J. Sablier, n^o 1409.

(3) C 309, pl. 1206, p. 3.